

# ★ Quoi de neuf ?

LA LETTRE D'INFOS DE VISSEICHE



## Édito



### ENJEUX DE TERRITOIRE

*L'année 2011 a été marquée par la crise de la dette des états européens. Les états ont bâti des plans de relance pour soutenir l'activité économique mais ces plans ont creusé les déficits et n'ont pas ramené la croissance souhaitée. Une nouvelle récession s'annonce pour 2012. Dans ce contexte morose, notre commune doit faire face à l'application des réformes et aux incertitudes économiques et financières.*

Comme chaque année, depuis le début du mandat, l'actualité a été marquée par la réforme des collectivités territoriales et la redéfinition des nouveaux périmètres de l'intercommunalité. Le 28 avril, le préfet a proposé une fusion de la communauté du Pays Guerçais avec Vitré Communauté et le rattachement à ce nouvel ensemble, de Bais et Rannée, actuellement membres de la communauté de La Roche aux Féés. Bais a manifesté le souhait depuis 2008 de rejoindre la communauté du Pays Guerçais. Rannée s'est prononcé pour une fusion des trois communautés ou sinon une fusion du Pays Guerçais et de la Roche aux Féés.

Cet été, les communes du département ont été consultées sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Les communes du Pays guerçais, ont approuvé le schéma qui préconise notamment la fusion de leur communauté de communes (ainsi que Bais et Rannée) avec Vitré Communauté. La commune de Visseiche tout en se prononçant pour le schéma a affirmé son souhait de deux communautés au sein du pays de Vitré, quel que soit le périmètre, s'il y n'avait pas d'adhésion majoritaire

à la proposition du préfet. Deux autres communes ont adopté avec nous la même position. Nous avons en effet besoin pour l'avenir de structures communautaires permettant d'apporter un soutien aux communes et des services à la population. Un périmètre pertinent est d'abord un périmètre consistant. Depuis la disparition des DDE, l'état poursuit son désengagement. Les communes rurales, pour se développer, et mettre en route des investissements ont besoin d'une ingénierie publique ce qui évitera de recourir à des cabinets privés. Compte tenu des enjeux, une mutualisation des moyens pourrait se mettre en place au sein d'une grande communauté voire du pays. Et concrètement, quels changements pour les citoyens ? La question du transport pourra être abordée plus facilement, tout comme la mise en réseau informatique de nos bibliothèques...

Un autre sujet va apparaître dans nos débats l'année prochaine : la péréquation dite horizontale entre les territoires riches et pauvres. Le texte de loi n'est pas définitivement adopté. Certaines communautés ou communes seront contributrices, bénéficiaires ou non impactées. La moitié des collectivités seraient concernées. La redistribution si elle est possible aura lieu au niveau du territoire intercommunal et les communes membres devront décider de cette répartition. Un enjeu important...

Aujourd'hui, notre responsabilité d'élus est d'imaginer des réponses qui préparent nos communes et nos territoires aux défis qui l'attendent.

Sachons regarder l'avenir avec détermination et confiance !

**Bonne année à tous !**

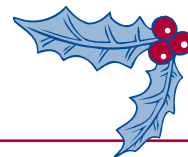
Bruno Gatel,  
maire de Visseiche



Les Vœux de la municipalité auront lieu  
Samedi 14 Janvier à 11h.



# En direct de la commune



## ■ C.C.A.S : Galette des rois, vendredi 20 janvier, à 14h, salle communale de Visseiche

Les membres du Centre communal d'action sociale invitent toutes les personnes de plus de 70 ans, et leurs conjoints, domiciliés dans la commune à la Galette des rois. C'est déjà la quatrième édition. Environ 40 personnes y ont participé les années passées. L'animation sera assurée par Sylvain Duval, chanteur et accordéoniste. Et la participation demandée sera de 1,50 € par personne. Cette année, une heure d'animation est proposée en plus !

S'inscrire impérativement en mairie ou auprès de Catherine Tual, vice-présidente du C.C.A.S (tel : 02 99 96 02 54) avant le 17 janvier. En cas de problème de locomotion, les membres du C.C.A.S sont à votre disposition pour aller vous chercher. Nous vous attendons nombreux !

## ■ Pavillons Habitat 35 : les entreprises retenues

Les travaux des trois logements d'Habitat 35 dans le lotissement du Vieux Moulin ont enfin commencé le 12 décembre. Le Maître d'œuvre est le cabinet Simonneaux qui a déjà travaillé sur les derniers chantiers de la commune (atelier municipal, sanitaires publics et logements locatifs). Voici les entreprises retenues :

### ■ Lot - gros oeuvre

Entreprise BMG à CUILLE (53)

### ■ Lot - ravalement

Entreprise TEIXEIRA SA à TREGUEUX (22)

### ■ Lot - charpente bois

Entreprise OGER à CHATILLON-EN-VENDELAIS (35)

### ■ Lot - couverture

Entreprise BOUVET à VITRÉ (35)

### ■ Lot - menuiseries aluminium - menuiseries bois

Entreprise BOUGERES à VITRE (35)

### ■ Lot - cloisons sèches - isolation - plâtrerie

Entreprise HERVÉ à LIFFRÉ (35)

### ■ Lot - plomberie- sanitaires

Entreprise MOREL à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (35)

### ■ Lot - chauffage aérothermie

Entreprise MOREL à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE (35)

### ■ Lot - électricité - ventilation

Entreprise MOREL à LA GUERCHE DE BRETAGNE (35)

### ■ Lot - peintures - revêtements muraux

Entreprise THEHARD à VITRÉ (35)

### ■ Lot - chape - carrelage - faïences - revêtements sols souples

Entreprise HERVÉ à VITRÉ (35)

### ■ Lot - clôtures - espaces verts

Entreprise LARDEUX à RANNÉE (35)

### ■ Lot - nettoyage final

Entreprise A LA RESCOUSSE à OSSÉ (35)

## ■ Démission d'une conseillère municipale

Suite à la création de la cantine municipale en septembre le personnel de la cantine (Mme LAIRYS et Mme Micault) de l'union des OGE a été transféré à la commune. Madame LAIRYS a accepté le poste de CDD à la cantine (6 heures par semaine scolaire)

En vertu de l'article L231 du code électoral, le mandat du conseiller municipal est incompatible avec un poste d'agent salarié communal. Mme LAIRYS a donc préalablement présenté sa démission de conseillère municipale à Monsieur le Maire, le 25 Juillet 2011.

Madame LAIRYS Geneviève faisait partie, en tant que membre élu, du C.C.A.S.

Le conseil municipal a désigné, en remplacement, Mme Rozenn GALLAIS, 3<sup>ème</sup> Adjointe, membre élu du C.C.A.S. Le conseil municipal comprend désormais 13 membres.

## ■ SMICTOM : mise en place de conteneurs verres

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les verres seront collectés en bornes d'apports volontaires. La commune de Visseiche a choisi les conteneurs aériens. Elle disposera de deux conteneurs à verre pour tout son territoire. Le premier sera installé parking de la mairie et le second sur le parking rue de la Corbinais. Cette modification de collecte a trois objectifs :

■ Améliorer les conditions de travail des agents de collecte.

■ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre en réduisant le circuit des bennes.

■ Gagner sur la recyclabilité du verre collecté.

**La collecte des ordures ménagères aura lieu le lundi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

## ■ Assignation en référé

Le 31 Août, Madame CHASSE, exploitante du fonds de commerce, Bar-Tabac-Pressé « *Le Belle Isle* », au sein du bâtiment communal situé au 38, Rue de Rennes, assignait en référé devant le Tribunal d'Instance de Rennes, la commune de Visseiche afin d'obtenir la remise en état du logement occupé par elle. En conséquence, elle demandait la condamnation de la mairie de Visseiche :

■ à procéder ou à faire procéder à la réalisation de travaux de :

- pose sur les murs d'un molleton isolation 75

- pose au plafond de la toiture d'une isolation 260

- mise en place pour les menuiseries extérieures d'un bois double vitrage

- mise en place de panneaux rayonnants pour le chauffage

- pose d'un programmeur pour la régulation

- mise en place d'une VMC simple flux hygro B pour la ventilation dans l'appartement que les époux CHASSE occupent au 38, Rue de Rennes, à Visseiche et ce, sous astreinte de 200 € par jour de retard, à compter de la signification du jugement à intervenir, au paiement d'une somme forfaitaire de 3.000 € correspondant au préjudice financier subi, du fait des frais de chauffage accrus, sans isolation.

■ au paiement d'une somme de 2 000 € sur le fondement de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Le 23 septembre, afin de se donner le temps d'examiner le dossier, la commune a demandé un report. La commune a remis les conclusions suivantes, le 13 octobre :

■ Mme CHASSE a conclu en 2001 (la commune n'est propriétaire que depuis 2007) un bail commercial pour cette maison à usage d'habitation et de commerce. Elle a saisi le Tribunal d'Instance. Or depuis le décret de 2009 relatif à la répartition des compétences entre le Tribunal d'Instance et le Tribunal de Grande Instance, seul le Tribunal de Grande Instance de Rennes a compétence pour statuer sur une telle demande relative à l'exécution d'un bail commercial. La commune soulève l'incompétence du Tribunal d'Instance pour statuer sur ce litige relatif à un bail commercial.

■ Les travaux demandés par la plaignante doivent être pris en charge exclusivement par le locataire et non le bailleur. Le bail commercial de 2001 stipule que « les parties au présent bail conviennent que la charge de tous les travaux qui pourraient être nécessaires pour adapter les locaux loués ou les mettre en conformité avec la réglementation existante (notamment les travaux de sécurité) sera exclusivement supportée par le locataire. Il en sera de même si cette réglementation vient à se modifier et que, de ce fait, l'immeuble loué n'est plus conforme aux normes réglementaires ». Le bail ajoute une condition importante « Travaux exigés par l'administration : Il est expressément convenu entre le propriétaire et le locataire, que tous les travaux qui seraient imposés par quelque autorité que ce soit, pour mise en conformité des locaux avec de nouvelles règles d'hygiène, de salubrité ou de sécurité, seront à la charge du preneur. »

Suite à ces conclusions présentées par la commune, les avocats de Mme CHASSE ont demandé un report à l'audience du 14 octobre. Et lors de l'audience du 4 novembre, les avocats de la plaignante ont demandé pour la seconde fois un report. Le 1<sup>er</sup> décembre, les avocats de Mme CHASSE ont informé la commune que Mme CHASSE se désistait de la procédure. A l'audience du 2 décembre, compte tenu des frais d'avocats engagés, pour se défendre, la commune a demandé que la plaignante soit condamnée à lui verser 2500 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile. Le jugement a été mis en délibéré au 6 janvier.

## En Bref

### • Elections présidentielles

Premier tour : 22 avril  
Deuxième tour : 6 mai

### • Elections législatives

Premier tour : 10 juin  
Deuxième tour : 17 juin

### • Permanence pour les inscriptions sur la liste électorale

Samedi 31 décembre, de 10H30 à 12H00, une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale sera tenue à la mairie.

# Zoom sur... Le recensement en 2012

## Une nouvelle activité à Visseiche

### L'Atelier et Moi :

Créateur d'espace et décoration

Envie de renouveau, besoin de valoriser un bien en vue de sa vente ou location, projet de rénovation ou de restructuration d'un espace ?

Quels que soient vos souhaits et votre budget, l'Atelier et Moi, vous accompagne dans votre désir de changement. Du conseil à la prise en charge totale du projet, Sylvie PINOT étudiera avec vous la solution la plus adaptée à votre demande.

### Contact :

#### L'Atelier & Moi

Sylvie PINOT

06 32 46 98 06

02 99 76 34 59

latelieretmoi@orange.fr

www.latelieretmoi.fr



## Hommage à Joseph Hervouin

Joseph Hervouin est né à la Florencière en 1923. Il a d'abord travaillé à la ferme de ses parents. En 1953, il est nommé secrétaire de mairie. Des problèmes de santé l'obligent à quitter cette fonction en 1960. Il travaillera ensuite chez Bridel jusqu'à la fin de sa vie active. Président de l'OGEC pendant une vingtaine d'années, il participe à la mise en place du regroupement scolaire avec Marcillé- Robert qui permet de maintenir notre école. Elu conseiller municipal en 1977, il joue un rôle important dans la création du syndicat intercommunal de regroupement scolaire Marcillé-Visseiche, qui assure le ramassage scolaire sur les deux communes. Il en est le secrétaire adjoint jusqu'en 1989. Cette année là, il ne se représente pas au conseil municipal. En 1994, il s'investit dans l'animation des bénévoles de la bibliothèque municipale. Il assurera cette responsabilité jusqu'en 2006. Merci pour toutes ces années de bénévolat au service de la population !

## Chacun de nous compte !!!

En partenariat étroit avec les communes, l'Insee organise le recensement de la population qui débutera du 19 janvier au 18 février 2012.

L'objectif est de mesurer la population vivant en France, pour mieux s'adapter à ses besoins.

Pour les communes le recensement est très important car il sert souvent de base de calcul de nombreuses subventions

## Comment cela fonctionne t-il en quelques mots :

Un agent recenseur vient chez vous et dépose les questionnaires de recensement (une feuille concernant votre logement et une feuille individuelle par habitant du foyer).

Vous lisez et remplissez les documents qui vous ont été remis.



L'agent recenseur revient les récupérer. Il vous aide à les remplir si vous le souhaitez.

Quelques jours avant sa visite, l'agent recenseur dépose une lettre signée du maire dans les boîtes aux lettres, afin d'annoncer le jour de son passage. Il se présente ensuite dans chaque logement recensé pour donner aux habitants les questionnaires auxquels ils devront répondre.

L'agent recenseur est recruté et encadré par la commune. Il possède une carte tricolore avec sa photo et signée par le maire. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'agent recenseur. Elle peut aussi vérifier son identité en téléphonant à la mairie.

## A Visseiche les deux agents recenseurs seront M<sup>me</sup> Paule Boissard et M<sup>me</sup> Bernadette Marquet

Si vous ne voyez pas l'agent recenseur avant le mois de février, vous pouvez vous adresser à la mairie qui fera le nécessaire.

Les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.

## Pourquoi votre réponse est importante ?

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par l'agent recenseur.

Participer au recensement est un acte civique et aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

## Que deviennent les questionnaires ?

Ils sont déposés à la mairie dans un lieu sécurisé. Puis, ils sont acheminés, au plus tard dix jours ouvrables après la fin de la collecte, vers la direction régionale de l'Insee qui établit alors les statistiques de manière anonyme. Ensuite, ils sont mis à la disposition des Archives de France (ils ne sont consultables qu'au bout de cent ans), ou détruits si les Archives de France ne souhaitent pas les conserver.

## Les chiffres du dernier recensement sur la commune en 2007 :

La population lors du dernier recensement était estimée à 821 habitants contre 688 en 1999.



## Etat Civil

(Septembre-Décembre 2011)

### ILS SONT NÉS ...

26 septembre : Enzo Roussigné, La Gaufrère

6 octobre : Morgan Cahorel, La Basse Cornouaille

### IL NOUS ONT QUITTÉ ...

17 septembre : Alexis Diot, 20 ans, 12, rue de la Corbinais

29 septembre : Sylvie Ginguené, 48 ans, née Mariau, La Basse Chaussée

10 novembre : Joseph Hervouin, 88 ans, La Haute Florencière

# Le coin des Associations



## ■ CLUB ENTRAIDE ET AMITIÉ



**Mercredi 11 janvier 2012** : assemblée générale et galette des rois

**Mardi 17 janvier** : concours cantonal de belote à La Guerche

**Mercredi 8 février** : Club et crêpes de la Chandeleur.

**Samedi 24 mars** : Repas annuel des retraités



## ■ PG-CATM

**Samedi 6 janvier, 14H30** : Assemblée Générale

**Samedi - Dimanche 5 février** : Concours de belote

## ■ ARTEMPO



En février 2012 à Visseiche organisation d'un master class chant qui sera animé par Milo Lee (ex prof de la Star Academy), coordination du Tremplin International du « Sankofa soul contest » à l'UBU de Rennes le jeudi 23 février 2012. En partenariat avec le Lycée IPSSA pour l'organisation de la 2ème édition du spectacle « 7 minutes pour convaincre » le samedi 17 mars 2012 à La Guerche. Organisation d'un événement exceptionnel et gratuit au Lycée Saint-Yves de Bain de Bretagne le samedi 25 mai 2012 pour les 50 ans d'anniversaire. Sollicitations auprès d'organismes privés et publics pour diverses animations, promotions artistiques, participation en tant que jury à de nombreux concours de chants. Depuis décembre nous sommes en collaboration avec le producteur

de BB Brunes pour la préparation de l'album de Bérénice Schleret (artiste de Caen révélée par X-Factor sur M6). A propos des cours de chant le programme convient aussi bien aux débutants qu'aux personnes expérimentées, les débutants pourront découvrir leur voix, les plus avancés se perfectionner.

**Contenu des cours** : technique vocale, interprétation et expression scénique.

**Tarif** : 25 € pour 1h30.

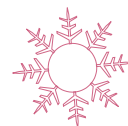
**Lieu** : la mairie de Visseiche, possibilité à domicile (supplément : défraiement de transport).

**S'adresser à ARTEMPO François TUAL, la Hailaudière, 35130 Visseiche.**

Site internet : [www.artempomusic.fr](http://www.artempomusic.fr)

Benjamin Leborgne : 06 75 91 58 21  
François Tual : 06 14 26 32 45.

Mail [artempomusic@gmail.com](mailto:artempomusic@gmail.com)



## II Arrêt sur image

Le Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire Marcillé-Visseiche a fêté ses 30 ans le 24 septembre dernier, salle communale de Marcillé-Robert en présence de Huguette Denis, suppléante de Jean-Claude Blouin, conseiller général de Retiers, Pierre Després conseiller général de La Guerche de Bretagne, de Louis Chapon maire de Marcillé Robert, Bruno Gatel maire de Visseiche ainsi que de nombreux conseillers des deux communes. Serge Darier, président, a fait lors de son discours un petit rappel sur le Syndicat depuis sa création le 1er avril 1981. Un vin d'honneur a ensuite clôturé cette réception.



## Contact

Mairie  
1, Route de Marcillé-Robert  
35130 VISSEICHE - Tél : 02 99 76 38 48  
[www.visseiche.com](http://www.visseiche.com) - [visseiche.mairie35@orange.fr](mailto:visseiche.mairie35@orange.fr)



## A vous la parole

 (Vos suggestions, vos idées)

### HORAIRES D'OUVERTURE

Secrétariat : Du lundi au vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 30

Le vendredi après-midi de 14 h 30 à 17 h 30

Permanence : Le samedi de  
10 h 30 à 12 h 00